# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 19 mai 2016 2.11

### FINANCES

**EXTENSION ET AMENAGEMENT**

**DE LA SALLE DU GRAND MARAIS**

DEMANDE DE SUBVENTION

AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN

A L’INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine, expose à l'assemblée :

**"**Créée par l’Article 159 de la loi de finances pour 2016, la dotation budgétaire de soutien à l’investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre (EPCI) est composée de deux enveloppes :

* une première enveloppe de 500 M€, consacrée à de grandes priorités d’investissement définies entre l’Etat et les communes et intercommunalités telles que la rénovation thermique, la transition écologique, les énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics (accessibilité par exemple), les infrastructures en faveur de la mobilité, les infrastructures en faveur de la construction de logements, la réalisation d’hébergements et d’équipements publics pour répondre notamment à l’accueil de migrants ;
* une seconde enveloppe de 300 M€, dédiée au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres et villes de moins de 50 000 habitants.

Seules des opérations d’investissement peuvent être subventionnées par cette dotation.

Il est proposé de solliciter une aide financière au titre de la dotation de soutien à l’investissement public local pour l’extension et l’aménagement de la salle du Grand Marais, située 439 rue Joseph Galliéni à Riorges.

**Etat des lieux et orientations**

Cet équipement d’une superficie totale de 2 760 m², est implanté sur la parcelle cadastrée sous le numéro 475 de la section AH.

La ville de Riorges a voué cet espace, construit en 1974 et transformé en 1993 avec la création de la scène et de loges, à l’accueil de manifestations, d’associations et d’échanges culturels.

Après avoir dressé un constat de l’état du bâti existant, la ville de Riorges prévoit d’améliorer ce bâtiment en réalisant d’importants travaux d’aménagement et de rénovation intérieure afin d’accueillir dans les meilleures conditions les manifestations et son public.

**Objectifs des travaux**

Les travaux permettront de créer une salle plus fonctionnelle, plus accueillante par la création de deux loges pour les artistes de passage et plus conviviale avec la nouvelle cuisine adaptée à la capacité de la salle.

De plus, l'agrandissement d'un local de rangement du matériel scénique et technique apportera des conditions d'accueil et de fonctionnement satisfaisants pour l'ensemble des utilisateurs.

D’une manière générale, les travaux respecteront les diverses normes en vigueur (accessibilité, marche en avant dans la cuisine, isolation thermique…).

**Amélioration des performances énergétiques – Développement durable**

Le bâtiment répondra à la réglementation thermique en vigueur, la RT2012.

**Financement**

Le coût global de cette opération est estimé à 500 000 € TTC, comprenant les travaux (de l'ordre de 456 000 € TTC), les honoraires d’architecte et les différents bureaux de contrôles.

La programmation des travaux est envisagée sur les années 2016 et 2017 pour une durée estimée à 6 mois à compter de l’attribution des marchés.

Ce projet pourrait bénéficier d’une subvention de l’Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l’investissement public local.**"**

Vu la loi de finances pour 2016 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. sollicite pour ce dossier, une subvention au titre de la dotation de soutien à l’investissement public local, d'un montant aussi élevé que possible ;
2. autorise le Maire à signer les différents documents y afférent.